



Procès-verbal de la séance du comité consultative d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 9 avril 2015, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente, Nicole Durand, conseillère
Miriam Tabori
Chloé Hutchison
Timothy Mathieu
Frank Hicks
Phil Avis

Invités et présents : Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqués et absents :

Invité et absent : Monsieur le Maire Ed Prevost

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2015 a été soumis aux membres. Il est résolu qu'il soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. 403 rue Main – Addition à un bâtiment commercial

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour l'ajout d'un agrandissement à un bâtiment commercial au 403 rue Main;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est totalement en accord avec le concept de ce projet et estime que c'est exactement le type de projet commercial que la Ville recherche pour aider à revitaliser le centre-ville ;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 403 rue Main est cité en vertu de l'article 5.0 du Règlement N° 525 du Plan d'urbanisme, il est par conséquent soumis aux exigences du règlement relatif au PIIA pour la préservation du patrimoine architectural lors de travaux de rénovation et d'agrandissement;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 403 rue Main est sur la liste de la MRC comme étant un bâtiment potentiel pour le patrimoine culturel;

ATTENDU QU'une demande a également été reçue pour une servitude impliquant des modalités particulières pour quatre (4) cases de stationnement extérieures;

ATTENDU QUE l'article 517 du Règlement N°. 526 détermine le nombre minimal de cases de stationnement requis selon les usages;

ATTENDU QUE la Ville donne présentement accès à 2 cases de stationnement existantes permettant ainsi d'accéder à l'arrière du bâtiment

ATTENDU QU'à ce stade du projet, le Comité consultative d'urbanisme ne donnera ses recommandations que sur la servitude demandée impliquant les 4 cases de stationnement extérieures;

PAR CONSÉQUENT il est proposé et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **ne recommande pas** l'approbation de la servitude impliquant les 4 cases de stationnement extérieures avec les recommandations suivantes :

2.1 Réduire la dimension de l'annexe proposée pour tenir compte des cases de stationnement arrière;

2.2 En vue d'une solution à long terme, le CCU recommande qu'un plan intégré de stationnements soit considéré pour l'ensemble du secteur commercial comme solution au problème de stationnement dans le but d'encourager et d'attirer des entreprises au centre-ville.



Adopté à l'unanimité

3. **Règlements et responsabilités des membres du CCU**

Une discussion informelle au sujet de cet article a eu lieu.

4. **Règlement PIIA – Règlement sur le Contrôle Architectural**

Une discussion informelle au sujet de cet article a eu lieu.

5. **Projet Norris – Espace vert**

De l'information contextuel a été donné aux nouveaux membres du CCU concernant ce projet suivi d'une discussion après quoi il est unanimement résolu que le statu quo soit maintenu

6. **Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion**

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.
Prochaine rencontre le 14 mai 2015 à 19 h.